



Le 21 novembre 2008

SNEP/FSU – 76 rue des rondeaux – 75020 Paris
Téléphone : 01.44.62.82.26
Fax : 01.43.66.72.63.
jean.lafontan@snefsu.net

POINT SUR LA RGPP

1. L'actualité

Le SNEP a réuni les régions préfiguratrices.

Les conclusions que l'on en tire étaient attendues :

- pratique du dialogue social trop souvent à la hache : les préfets concertent pour imposer leurs solutions ce qui laisse penser que tout est joué à l'avance ; d'où des débats sévères qui peuvent déboucher, malgré tout, sur des avancées.
- Obsession des économies, dites d'échelle, mais surtout au détriment de la « surface » des services publics donc des politiques publiques ;
- Missions JS très souvent ignorées par les préfets ou reconverties en moyens pour d'autres pôles ;
- Recouvrement des JS et DASS impossible pour une mutualisation efficace entre les deux secteurs (moins de 10%) ;
- Réflexion à l'aveugle sur les réorganisations tant la question du contenu des missions n'est pas précisé (quelle politique sportive ?)
- Difficultés pour mobiliser les personnels qui ne voient pas le « bout » des débats en même temps que les propositions alternatives sont difficiles à faire émerger.

Ces régions ont été visitées par la mission Morel dont l'apport au débat local n'a jamais été évident.

Les deux questions, de l'avenir des DRD et des « unités territoriales » semblent tranchées dans le sens où seraient arrêtés la partition DR/DD et le refus de toute création d'UT.

Il est clair que la partition DR/DD va conduire à la partition des personnels.

Sur nos propositions :

4 axes ont été retenus :

1. garder comme visée que les missions JS ne soient pas enterrées. Dans des endroits elles persistent, ailleurs, elles ne sont pas suffisamment développées (donc susceptibles de survivre dans un espace restreint), parfois, disparaissent. Les contacts que nous avons eus depuis, avec le cabinet et Directeur des Sports, nous laisse penser que nous devons redoubler de vigilance sur cette question ; cette option départementale n'étant pas du tout perdue. Nous ne devons pas renoncer à l'identité JS (c'est ce qui apparaît de la réunion des préfigurateurs régionaux en date du 24 octobre). Nous nous sommes adressés en ce sens à B. Laporte et à JM Bertrand (SG des ministères chargés des affaires sociales). ***Au niveau local, cette lettre doit être utilisée comme pétition, adressée à B. Laporte, afin qu'il décide de telles orientations en vu du prochain CMPP et qu'il prenne les décisions en conséquence.***

Cette étape est essentielle en ce qu'elle garantira, au mieux, les questions de partition de la DRD : si pas de missions spécifiques...

Là où les collègues n'ont pas réussi à imposer les missions, la lutte est à reprendre avec les éléments nouveaux ici exposés.

2. développer les rapports intersyndicaux : trop d'endroits encore laissent peu de place à l'action commune ; l'expérience montre, qu'avec peu de perspectives communes de travail, l'action commune est difficile à établir ; elle peut cependant exister sur des questions d'intérêt général.

3. faire un effort vers l'opinion publique : accaparer beaucoup plus les médias (quels qu'ils soient) pour interpeller l'opinion publique : communiqués de presse, notes techniques... détaillant les répercussions prévisibles des conséquences pour les usagers.

4. établir des contacts avec les interlocuteurs habituels de la DDJS : associations, clubs, CDOS etc. pour leur faire comprendre les répercussions et les conduire à agir avec nous.

2. CREPS

Des décisions imminentes sont annoncées. Lors de son audition à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales du Sénat (12 novembre), le Secrétaire d'Etat a affirmé que cette réforme visait à les « recentrer sur la formation et le sport de haut niveau » mais ne « correspondait pas à un désengagement de l'Etat » ! Ceci est entièrement démenti par les décisions RGPP ! Cette façon de ne pas assumer les décisions gouvernementales se double d'une autocritique non assumée aussi, de ne pas reconnaître que si les CREPS en sont là, c'est bien que les politiques de ses prédécesseurs y ont conduit ! Il est clair que la façon dont le SEJSVA procède pour parler de sa politique sportive – par à-coups – n'aide pas à insérer cette question dans une vision globale, notamment sur les questions de formation : un désengagement accentué se prépare notamment par le recours massif à l'habilitation de boîtes privées.

3. Sur la pétition EPA/SEJS/SNPJS-CGT

Le SNEP, sollicité, n'a pas donné son accord. Pourquoi ? La raison est simple. Parler des personnels sans examiner la question des missions est doublement dangereuse : d'abord, parce que rapatriement des personnels ne crée pas les missions, et là-dessus il y a fort à faire ! Ensuite, cette revendication, avec la loi, à venir, sur la mobilité des personnels, risque de donner à l'administration tous les atouts pour procéder à des décisions autoritaires dont on aura du mal à expliquer que nous ne sommes pas d'accord ! Nous pensons que cette initiative est prématurée et qu'elle éclipse la lutte sur les missions. L'inquiétude actuelle des personnels ne doit pas être mise au service d'une tactique équivoque.

Il est clair que nous ne contestons pas la totalité de cette pétition, seulement la partie demandant le rapatriement des personnels au niveau régional.

Le SNAPS n'est pas signataire de cette pétition.

4. Sur une « Lettre à Monsieur le Président de la République »

Cette lettre est soutenue, pour l'instant, par l'UNSA et le SGEN.

Là aussi, nous ne nous y sommes pas associés car cette lettre n'est pas au cœur de l'actualité de la RGPP. Trop centrée sur le budget et ses conséquences, la RGPP est en « amont », c'est elle qui guide les budgets à venir – 2009 à 2011 – donc le volume des politiques publiques. Le SNEP est le rare syndicat à s'être exprimé par communiqué de presse sur ce budget et à avoir rencontré un rapporteur à l'assemblée nationale.

Nous avons proposé, en conséquence, une démarche commune auprès de B. Laporte (ou R. Bachelot-Narquin) sur la question des missions sport, notamment au niveau local, objet de nos principales inquiétudes à ce jour. Réponse toujours en attente.

5. Sur le SNAPS.

Le SNAPS est engagé dans une vision prenant l'expérience des CTR comme référence ; L'action CAS, doit-elle se penser comme l'action CTR ? et cette action CTR n'est-elle pas le fruit d'une évolution subie (par l'effet des politiques de suppressions de postes) plus que d'une action pensée comme adaptée à l'évolution nécessaire de l'aide publique aux fédérations sportives et au sport ? Les Etats généraux du sport, en 2002, dans certains endroits, n'avaient-ils pas cherché à rétablir le niveau départemental ? L'observation de toutes les politiques publiques (Etat, région, départements, communes) ne montre-t-elle pas l'existence de « cadres » sportifs (jusqu'à des animateurs cantonaux parfois), dont la cohérence globale serait utile à repenser ?... et d'autres questions. Le SNAPS prend donc, le fruit d'une politique régressive comme un exemple à suivre et s'inscrit dans la gestion des « marges » que le gouvernement accorde : *« La réorganisation territoriale de l'État induite par la RGPP doit permettre de rationaliser l'emploi des moyens humains dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique dans le champ des activités physiques et sportive (APS). Il importe, dans le cadre de la réduction des structures de l'administration déconcentrée, d'être particulièrement attentif à ce que la conception des organigrammes relève davantage du souci réel d'accompagner le développement des APS, plutôt que de la « lutte des places »(extrait d'une circulaire du 13 novembre 2008.* Cette démarche est exactement celle du gouvernement que nous contestons...elle aboutit aux destructions que nous connaissons et conduit, justement, à amplifier le rôle de la région, fondement de la RGPP qui nous est vendue. Pour le SNEP, les personnels n'ont rien à attendre, tant professionnellement que corporativement, des retombées d'une telle démarche.

6. Se syndiquer

... le moment n'est-il pas opportun de penser à se syndiquer ? L'étape présente RGPP n'est que le début d'un processus qui va se poursuivre sur les années à venir. Se regrouper pour s'expliquer, débattre des choix à faire et lutter est toujours urgent... mais aujourd'hui, plus que jamais !

Annexe :

Lettre à Laporte